

# Objets encombrants

Le guide de la collecte  
et de la déchèterie

2022



 39 92



# Sommaire

	PAGES
La seconde vie des objets : les solutions pour éviter de jeter	4
Que faire des déchets de bricolage, des déchets toxiques et des déchets de chantiers professionnels ?	6
Les déchèteries pour tous les publics	8
La collecte des déchets d'ameublement (encombrants ménagers)	11 à 23
Infos pratiques	11
Liste des rues pour trouver le secteur dont vous dépendez	12 à 21
Dates des collectes par secteur pour l'année 2022	22 et 23



# La seconde vie des objets

## Au lieu de jeter, je donne, je vends, je répare !

Quand on n'a plus besoin d'un objet, le premier réflexe est bien trop souvent de le jeter.

Pourtant, des alternatives existent et permettent à chacun de diminuer sa quantité de déchets de 13 kg par an en moyenne !

**Avant de jeter  
des objets, je me  
pose les bonnes  
questions...**

- Ces objets sont-ils toujours en bon état ?
- Peuvent-ils encore servir ?
- Ont-ils toujours une valeur marchande ?



**Si la réponse à l'une des questions est oui, j'ai trois solutions :  
je les donne, je les vends ou je les répare.**

**Pour en savoir plus :**  
[www.casuffitlegachis.fr](http://www.casuffitlegachis.fr)

(site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Ademe)  
et [www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)



Je souhaite faire un don, je contacte :



### Emmaüs Nanterre

124 avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre  
Lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h et de 13h à 16h  
06 09 96 96 87  
contactsemmaus92@gmail.com

Prise de rendez-vous par téléphone  
ou courriel avec les équipes pour le retrait  
des dons de meubles à domicile (gratuit).

Les donateurs ne peuvent pas déposer  
directement les meubles et les gros volumes  
car la surface de stockage est limitée.

### Dépôts :

Du mardi au samedi inclus de 9h00 à 15h00.

### Ouverture de la boutique :

Mardis et jeudis de 10h à 15h.  
Mercredis et samedis de 10h à 16h30.

**Objets acceptés :** *Meubles - vaisselle  
- linge et vêtements - jouets - livres  
- maroquinerie/chaussures et sacs -  
accessoires de la maison : électroménagers  
petits et grands (en état de fonctionnement) -  
luminaire - objets de décoration - vaisselle...*

CONDITIONS D'ACCÈS  
SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER  
EN COURS D'ANNÉE



### Ressourcerie le Cercle

Pour tout renseignement :  
09 83 99 80 83  
[www.lecercle-ressourcerie.com](http://www.lecercle-ressourcerie.com)

### CARTON PLEIN®

#### Association Carton plein

Donnez vos vieux cartons, ils seront revendus  
à bas prix dans notre atelier d'inclusion  
sociale et professionnelle.

Atelier et boutique (mardis et jeudis)

290, rue de la Garenne - 92000 Nanterre  
(sur le site des Groves).  
Tel : 07 57 50 88 40  
[www.cartonplein.org](http://www.cartonplein.org)



# N'abandonnez pas

vos déchets !

## Que faire de vos déchets de bricolage, d'entretien automobile... ?

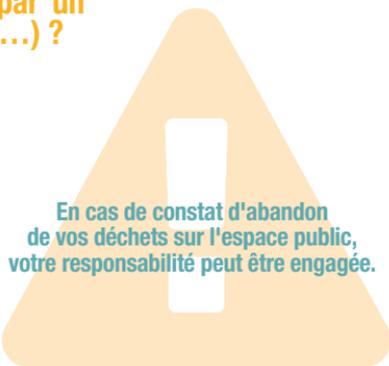
Les déchets issus du bricolage domestique ou de la mécanique automobile, comme les déchets inertes (gravats, bois, plastique...), le plâtre, mais aussi les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, huiles, filtres à huiles...), ou ceux qui sont souillés (chiffons, bidons...), ne sont pas acceptés, en raison de leur nature ou de leur toxicité, aux collectes en conteneurs roulants ni à la collecte mensuelle des objets encombrants.

Afin que ces déchets ne polluent pas l'environnement, il vous est demandé de les déposer en déchèterie où ils sont dirigés vers les filières de traitement dédiées (voir les modalités d'accès aux déchèteries sur le site [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) et pages suivantes). Pour rappel, l'accès à la déchèterie est gratuit pour les habitants.



## Vous faites réaliser des travaux par un professionnel (bâtiment, jardinage...)?

Réclamez-lui les preuves de l'élimination, dans le respect de la réglementation en vigueur, des déchets issus des travaux réalisés à votre domicile : bordereaux de suivi des déchets, factures de déchèteries ou autres preuves de dépôt dans un centre réceptionnant les déchets de chantier (bons de pesée avec la date et le type de déchets par exemple). Vérifiez bien la date du dépôt et le type de déchets.



## Vous êtes professionnel, que faire de vos déchets d'activité ?

Les professionnels mais aussi les associations produisent des déchets qui ne relèvent pas des ordures ménagères : déchets verts, gravats, déchets toxiques, déchets électriques, piles et batteries...

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets dans les conditions compatibles avec la protection de l'environnement et dans le respect des réglementations en vigueur. À cet effet, ils doivent pouvoir prouver, notamment à leurs clients, que les déchets issus de leurs chantiers ont été dirigés dans les filières appropriées pour y être traités.

Pour ce faire, des déchèteries et des centres acceptant les déchets de chantier (par exemple les plateformes qui commercialisent les matériaux du bâtiment), leurs sont accessibles. Les renseignements sont à prendre auprès des

chambres consulaires et du Syctom (le syndicat de traitement des déchets de la Métropole), sur [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) et pages suivantes.

Des éco-organismes sont susceptibles de prendre en charge certaines catégories de déchets (Aliapur pour les pneus usagés, Eco-system/Recylum pour les appareils électriques, électroniques et les lampes, Corepile pour les piles et batteries, Eco-TLC pour les textiles, Valdelia pour le mobilier professionnel...). Les renseignements sont à prendre directement sur les sites internet de ces organismes.



# La déchèterie aussi

**En partenariat avec le SYCTOM** (L'agence métropolitaine des déchets ménagers), la déchèterie est un lieu organisé, clos, propre et gardé où les usagers peuvent déposer toutes sortes de déchets (hormis les ordures ménagères).

## Elle est organisée pour recevoir :

- > Cartons et papiers
- > Ferrailles et métaux non ferreux
- > Encombrants ménagers : moquette, polystyrène, vitrage, plastique...
- > Déchets d'ameublement (DEA) : literie, chaise, armoire, table...
- > Déchets verts
- > Gravats, terre, matériaux de démolition ou de bricolage
- > Bois : palettes, cagettes, bois massif...
- > Verre ménager : bouteilles, pots et bocaux
- > Déchets diffus spécifiques (DDS) : solvants, peintures, aérosols, vernis, colles, produits phytosanitaires (**50 litres /mois maximum pour les particuliers**)
- > Textiles
- > Journaux, magazines
- > Huiles usagées
- > Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique... Lampes usagées
- > Piles et accumulateurs, batteries
- > Produits pharmaceutiques et déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- > Cartouches, toners
- > Bouteilles de gaz et extincteurs
- > Pneumatiques déjantés (**véhicules légers**)

**Déchets interdits** Ces déchets ont une filière particulière de traitement. Plus d'informations sur le site de l'Ademe [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

- > Ordures ménagères
- > Cadavres d'animaux
- > Déchets organiques putrides
- > Carcasses de voiture, motos ou scooters
- > Déchets amiantés
- > Produits radioactifs
- > Déchets explosifs
- > Carburant automobile

**Sur place, un gardien vous informe.** Il contrôle les matériaux apportés et vérifie le tri effectué au préalable. Il est compétent pour refuser les déchets non acceptables : épaves de voiture, déchets industriels, amiante...



## Les conditions d'accès pour les particuliers

La déchèterie est ouverte gratuitement aux particuliers, sur présentation du badge d'accès et d'une pièce d'identité.

### > Horaires

- Du lundi au samedi :
  - Du 01/11 au 31/03 de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30.
  - Du 01/04 au 31/10 de 7h à 12h et de 13h30 à 19h30.
- Le dimanche de 9h à 12h30.
- Ouverture les jours fériés, exceptés les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

### > Conditions d'accès

Justificatifs demandés à l'accueil :

- pièce d'identité,
- badge d'accès : chaque badge est personnel et nominatif.

**Un quota annuel de 36 droits d'accès par badge est autorisé.** Un nombre de points (1 point = 1 droit d'accès) est décompté à chaque passage en fonction du type de véhicule utilisé.

- **Un véhicule de tourisme**  
= 1 droit d'accès ou 1 point
- **Un véhicule utilitaire < à 2 tonnes**  
= 2 droits d'accès ou 2 points
- **Un véhicule utilitaire > ou égal à 2 tonnes**  
= 6 droits d'accès ou 6 points
- **Une remorque < 750 kg PTAC\***  
= 2 droits d'accès ou 2 points
- **Une grande remorque** = 3 droits d'accès ou 3 points

**Au-delà de la consommation autorisée, l'accès à la déchèterie sera payant.**

*Exception : En cas de déménagement, décès et location de véhicules, une demande préalable d'autorisation spéciale de vidage doit être effectuée au numéro cristal 0977 431 003 ou sur le site.*

### > Se procurer un badge d'accès

Remplir un formulaire en ligne sur : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

**En cas de perte ou de vol du badge d'accès, le signaler au Syctom.** Faire une nouvelle demande de badge auprès du Syctom en joignant un justificatif de domicile de moins de trois mois ainsi qu'une pièce d'identité valide.

**Véhicules autorisés :** maximum 3,5 tonnes et 1,90 mètres. Les camions bennes basculantes sont interdits.

*Exception : les utilitaires ne sont pas acceptés sur la déchèterie de Meudon les samedis et dimanche même en cas de déménagement/décès/location de véhicules.*

**Accès gratuit aux déchèteries fixes et mobiles intercommunales du Syctom :**

- Nanterre, 59, avenue des Guillaeries
- Gennevilliers, 93, rue des Caboeufs
- Meudon, Route du Pavé des Gardes.
- 26 déchèteries mobiles dont les sites et horaires sont disponibles sur le site internet du Syctom.

\* Poids total autorisé en charge



Pour tout renseignement,  
un numéro cristal (appel non sur taxé) est mis  
à la disposition des usagers : **0977 431 003**  
(accessible du lundi au samedi de 8h à 18h).

## Les conditions d'accès pour les professionnels

Par le terme générique *professionnel*, on désigne les artisans et commerçants inscrits au Répertoire des métiers (extrait D1) ou au Répertoire du commerce et des sociétés (K-bis). Modalités sur le site du Syctom, [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr).

### Horaires

#### L'accueil s'effectue du lundi au vendredi :

- > Du 01/11 au 31/03 : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.
- > Du 01/04 au 31/10 : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.

L'accès est strictement interdit les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés.

### Conditions d'accès

L'accès est payant pour les professionnels, après inscription obligatoire sur le site <http://www.ecocito.com> afin d'obtenir un badge d'accès.

A l'accueil, une pièce d'identité et le badge d'accès crédité seront demandés comme justificatifs.

### Tarifs

La tarification est réalisée de manière forfaitaire au passage en fonction du type de véhicule utilisé :

- > **Véhicule de tourisme** : 17 € HT
- > **Un véhicule utilitaire < 2 tonnes** : 87 € HT
- > **Un véhicule utilitaire > ou égal à 2 tonnes** : 290 € HT
- > **Remorque < 750 kg PTAC et < ou égal à 2 m** : 50 € HT

## Les conditions d'accès pour les associations de loi de 1901 ou les institutions publiques :

### Horaires

L'accueil s'effectue du lundi au vendredi dans les mêmes conditions que celles des professionnels

### Conditions d'accès

La déchèterie est accessible aux associations et institutions publiques d'une des communes des Hauts-de-Seine (92) adhérentes au Syctom.

Un badge est nécessaire pour accéder à la déchèterie. Le badge est crédité par un nombre de points donnant droit à un nombre d'accès gratuits en fonction du véhicule utilisé :

- > **Véhicule de tourisme (VP)** : 1 point par passage
- > **Véhicule utilitaire léger (VUL) < 2t de PTAC** : 2 points par passage

> **Grande remorque < 750 kg PTAC et > ou égal à 2 m** : 75 € HT

Les déchets diffus spécifiques (huiles, peintures, batteries...) des professionnels resteront facturés au poids.

### Modalité des apports

> Apport limité à 50 litres par jour pour les déchets diffus spécifiques (DDS).

Autorisation de vidage après demande validée auprès du Syctom pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) professionnels.

> Apport illimité pour les autres types de déchets acceptés dans la déchèterie.

> Déchets refusés : ordures ménagères, amiante, cadavres d'animaux, véhicules hors d'usage, carburant automobile, déchets explosifs et radioactifs, pneus.

> **Véhicules autorisés** : maximum 3,5 tonnes et 1,90 mètres. Les camions bennes basculantes sont interdits.

> **Accès aux déchèteries fixes intercommunales du Syctom** : En tant que professionnel, vous pouvez accéder aux 3 déchèteries fixes (Gennevilliers - Meudon - Nanterre) du Syctom.

> **Véhicule utilitaire léger (VUL) ≥ 2t de PTAC** : 6 points par passage

> **Remorque < 750 kg de PTAC et ≤ 2 m** : 2 points par passage

> **Remorque < 750 kg de PTAC et > 2 m** : 3 points par passage

> **Véhicules autorisés** : maximum 3,5 tonnes et 1,90 mètres. Les camions bennes basculantes sont interdits.

> **Accès gratuit aux déchèteries fixes intercommunales du Syctom** : En tant qu'association de loi de 1901 ou institution publique, vous pouvez accéder aux 3 déchèteries fixes (Gennevilliers - Meudon - Nanterre) du Syctom.

# Où et quand déposer vos déchets d'ameublement ?

**Cette collecte concerne exclusivement les déchets d'ameublement des particuliers. Elle vous permet de vous débarrasser des déchets d'ameublement qui ne peuvent pas être éliminés avec les ordures ménagères.**

Les objets doivent être déposés sur le trottoir au droit de votre habitation, à l'extérieur de votre propriété. Ils ne doivent en aucun cas entraver la circulation des piétons et des véhicules. Ils doivent être sortis la veille au soir du jour prévu (à partir de 19 h) dans votre secteur (voir le calendrier en fin de guide). La collecte se déroule uniquement pendant la matinée avec un seul passage du camion benne.

**En dehors de la collecte des déchets d'ameublement qui a lieu 1 fois par mois, le dépôt de déchets au sol est strictement interdit.**

**La collecte des déchets est assurée tous les jours de l'année, sauf le 1<sup>er</sup> mai. Des modifications des jours de ramassage sont habituellement prévues autour des fêtes de fin d'année et de la fête nationale.**

## Ce que vous pouvez déposer sur le trottoir

- > Le mobilier en bois
- > Le mobilier en métal
- > Le mobilier en plastique
- > La literie
- > Les ballons d'eau chaude (de taille inférieure à 1 m), etc.

**Ce service n'assure pas la collecte d'objets, dont la taille ou le poids serait incompatible avec la réalisation de cette prestation (volume de la benne, sécurité du personnel...).**

## Ce que vous ne devez pas déposer sur le trottoir

- > Les gravats, les sacs de ciment, matériaux de construction (y compris menuiserie, terres)...
- > Le matériel en fonte (radiateurs, poêles, baignoires...), les sanitaires (bidets, W-C...), les chaudières, les cuves à mazout...
- > Les moteurs et carcasses de voiture...
- > Les bois de grosses sections (madriers, bastinges, troncs d'arbres, palettes...)
- > Les pneumatiques
- > Les produits liquides, inflammables et toxiques
- > Les ordures ménagères
- > Les déchets professionnels
- > Les déchets végétaux présentés en fagots ou en sacs
- > Les déchets d'équipements électriques et électroniques (cuisinières, réfrigérateurs, lave-linges, ordinateurs, télévisions...)
- > Éléments vitrés (portes, miroirs...)



# Liste des rues

Voici la liste des voies de la ville de Nanterre et les secteurs auxquels elles sont rattachées.

Repérez le secteur dont vous dépendez, en fonction de votre adresse (les rues sont classées par ordre alphabétique). Une fois votre secteur identifié, consultez le calendrier des dates de ramassage en fin de guide.

VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
11 Novembre 1918 (rue du) n° impairs de 1 à 5	C	Amandiers (rue des) - n° impairs de 1 à 17	J
17 Octobre 1961 (boulevard du)	F	Amandiers (rue des) - n° pairs à partir du n°16	K
19 Mars 1962 (rue du)	K	Amandiers (rue des) - n° impairs à partir du n°19	K
8 Mai 1945 (rue du)	K	Amandiers (rue des) - n° pairs de 2 à 14	J
Abeilles (impasse des)	M	Amitié (rue de l')	G
Acacias (rue des)	A	Ampère (rue)	B
Agglomérés (rue des) - n° impairs de 1 à 31	A	Anciennes Mairies (rue des)	J
Agriculture (rue de l') - n° impairs	D	Aquitaine (allée d')	D
Agriculture (rue de l') - n° pairs à partir du n°2	C'	Arago (avenue François) n° pairs à partir du n°194	D
Ajoncs (allée des)	D	Arche (jardin de l') - n° impairs à partir du n°187	N
Alembert (allée Jean d')	E	Arche (terrace de l')	N
Alexandre (avenue)	K	Arlequin (allée de l')	N
Allemane (rue Jean)	A	Aubépines (rue des)	C
Allende (rue Salvador) - n° impairs de 1 à 71	F	Audin (rue Josette et Maurice)	A
Allende (rue Salvador) - n° pairs de 2 à 74	F	Auvergne (allée d')	D
Allende (rue Salvador) n° impairs à partir du n°73	N	Avenir (rue de l')	B
Allende (rue Salvador) - n° pairs à partir du n°76	N	Babeuf (rue Gracchus)	M
Alouettes (avenue des)	L	Baixas (rue Clarin Bonaventure)	K
Alouettes (rue des) - n° impairs de 1 à 11	K	Balzac (boulevard Honoré de)	E
Alouettes (rue des) - n° impairs à partir du n°13	L	Barbet (rue Raymond) - n° impairs de 1 à 57	J
Alouettes (rue des) - n° pairs à partir du n°18	L	Barbet (rue Raymond) - n° pairs de 2 à 72	J
Alouettes (rue des) - n° pairs de 2 à 16	K	Barbet (rue Raymond) n° impairs à partir du n°59	B



VOIES	SECTEUR
Barbet (rue Raymond) n° pairs à partir du n°74	B
Barbusse (rue Henri) - n° impairs de 1 à 67	J
Barbusse (rue Henri) - n° pairs à partir du n°2	J
Barbusse (rue Henri) n° impairs à partir du n°69	I
Bas (rue du)	J
Beau de Rochas (rue Alphonse)	D
Becker (impasse Daniel)	L
Becker (rue Daniel)	L
Becquet (rue)	B
Bel Air (rue du)	L
Belfort (avenue de)	L
Belfort (rue de)	L
Belles Femmes (place des)	J
Belles Vues (avenue des)	L
Beltrame (boulevard Arnaud)	E
Béranger (rue)	A
Bernard (allée Claude)	E
Berry (allée du)	D
Bert (rue Paul)	B
Berthelot (rue Marcelin)	B
Bertin (rue Paul)	L
Bezons (rue de) - n° impairs de 1 à 43	B
Bezons (rue de) - n° impairs à partir du n°173	B
Bezons (rue de) - n° pairs de 2 à 42	B
Bizis (allée des)	E
Blanche (villa)	I
Blanqui (allée Auguste)	I
Bobillot (rue du Sergent)	B
Boileau (rue)	I

VOIES	SECTEUR
Bois (rue du)	I
Bois Joly (rue du)	J
Boule (place de la) - n° impairs de 1 à 1	J
Boule (place de la) - n° pairs de 2 à 2 bis	I
Boule (place de la) - n° pairs de 2 ter à 2 ter	M
Boule (place de la) - n° impairs de 3 à 3	M
Boule (place de la) - n° pairs de 4 à 4	M
Boule (place de la) - n° impairs de 5 à 5	L
Bourgogne (allée de)	D
Bouvets (boulevard des) n° pairs à partir du n°2	N
Branly (rue)	H
Brèche (square de la)	F
Bretagne (allée de)	D
Brossolette (allée Pierre)	E
Bruyères (allée des)	D
Buffon (allée Georges-Louis)	E
Buzenval (rue de)	M
Cabet (allée Etienne)	I
Calvaire (rue du)	M
Camelinat (allée)	H'
Campanella (square Thomas)	I
Carriers (rue des)	H
Castel Marly (rue du)	J
Cendres (chemin des)	M
Cerisiers (chemin des)	L
Césaire (boulevard Aimé) - n°180	N
Chailliers (avenue des)	M
Chailliers (résidence des)	M
Chailliers (rue des)	M



VOIES	SECTEUR
Champs Pierreux (avenue des) n° impairs de 1 à 15	H'
Champs Pierreux (avenue des) n° impairs sà partir du n°17	H
Champs Pierreux (avenue des) n° pairs à partir du n°2	H
Chanzy (rue de) - n° impairs de 1 à 15	J
Chanzy (rue de) - n° pairs sà partir du n°16	I
Chanzy (rue de) - n° impairs à partir du n°17	I
Chanzy (rue de) - n° pairs de 2 à 14	J
Chapelle (place de la)	F
Chappe (rue Claude)	H
Charcot (rue du Docteur)	M
Chasse (rue de la)	A
Chemin de Fer (impasse du)	J
Chênes (rue des)	D
Chenevieux (rue des)	L
Chéreau (esplanade Patrice)	D
Cheval Moussé (rue du)	M
Chèvremonts (rue des)	M
Circulaire (rue)	L
Cité Blanche (rue de la)	B
Claudius-Petit (allée Eugène)	D
Clemenceau (avenue Georges) n° impairs de 1 à 257	H
Clemenceau (avenue Georges) n° pairs à partir du n°128	K
Clemenceau (avenue Georges) n° pairs de 2 à 126	L
Clemenceau (avenue Georges) n° impairs à partir du n°259	G

VOIES	SECTEUR
Clément (place Jean-Baptiste)	H'
Cocquet (allée Hélène et Mercédès)	B
Colombe (place de la)	F
Commune de Paris (avenue de la) n° impairs de 1 à 61	B
Concorde (rue de la)	H
Coquelicots (résidence des)	C'
Corneille (allée Pierre)	E
Corse (allée de)	D
Côte (rue de la) - n° impairs	H
Côte (rue de la) - n° pairs de 2 à 6	J
Côte (rue de la) - n° pairs à partir du n°8	H
Côte des Amandiers (rue de la)	H
Côtes d'Auty (rue des)	D
Couchant (boulevard du)	J
Courbet (rue Gustave)	L
Courbevoie (rue de) - n° impairs de 1 à 75	J
Courbevoie (rue de) - n° pairs à partir du n°2	K
Courbevoie (rue de) - n° impairs à partir du n°77	B
Courteline (allée Georges)	E
Craiova (rue de)	G
Croix (passage de la)	J
Croix (rue de la) - n° impairs de 1 à 5	J
Croix (rue de la) - n° pairs à partir du n°10	I
Croix (rue de la) - n° pairs de 2 à 8	J
Croix (rue de la) - n° impairs à partir du n°7	I
Croizat (mail Ambroise)	E
Curie (allée Marie)	K
Curie (avenue Pierre)	K
Curie (rue Pierre)	K



VOIES	SECTEUR
Damades (allée des) - n° impairs de 1 à 31	H'
Damades (allée des) - n° pairs à partir du n°2	H'
Damades (allée des) n° impairs à partir du n°33	L
Danse (allée de la)	F
Debussy (rue Claude)	B
Decour (rue Jacques)	G
Decour (square Jacques)	G
Degeyter (place Pierre)	H'
Demoiselles d'Avignon (allée des)	G
Dequeant (rue Alfred) - n° impair	D
Descartes (allée René)	E
Desmoulins (rue Camille)	M
Diderot (rue)	H
Diderot (square Denis)	I
Dinin (rue Alfred)	I
Doucet (rue André)	B
Doumer (rue du Président Paul)	B
Dreyfus (cours Nicole)	C
Dubuis (rue Edmond)	F
Ducastel (rue Lucien)	B
Dumas (rue Alexandre)	B
Ecoles (passage des)	H
Ecoles (rue des)	H
Egalité (rue de l')	H
Eglise (rue de l')	J
Enesco (rue Georges)	M
Enguerrand (avenue)	D
Erables (allée des)	A
Ermites (rue des)	M

VOIES	SECTEUR
Estienne d'Orves (allée d')	E
Etang (allée de l')	F
Eugène (avenue)	K
Fabien (allée du Colonel)	E
Fabre (rue Georges-Gabriel)	L
Faidherbe (rue)	B
Faure (avenue Félix)	K
Faure (impasse Félix)	K
Fellini (place Federico)	J
Fernando (rue)	J
Ferry (rue Jules)	D
Fleming (allée Sir Alexander)	E
Flours (rue des)	L
Flourens (rue Gustave)	L
Foch (place du Maréchal) - n° impairs	J
Foch (place du Maréchal) n° pairs à partir du n°2	I
Folie (rue de la)	C
Fontaine de Rolle (avenue de la)	H
Fontenelles (rue des) - n° impairs	H
Fontenelles (rue des) - n° pairs à partir du n°2	G
Foucault (rue du Docteur)	J
Fourier (square Charles)	I
Frachon (avenue Benoît)	A
France (rue Anatole)	C
Franklin (rue)	J
Fusillés de la Résistance (route des) n° pairs à partir du n°106	L
Fusillés de la Résistance (route des) n° pairs de 2 à 104	K
Gabriel (avenue)	L



VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
Gallieni (avenue du Général)	B	Hêtres (rue des)	D
Gambetta (rue)	J	Hoche (avenue) - n° impairs	B
Garches (rue de)	M	Hôtel de Ville (place de l')	K
Gare (place de la)	B	Hugo (rue Victor) - n° impairs	B
Gare (rue de la)	B	Hugo (rue Victor) - n° pairs à partir du n°2	J
Gascogne (allée de)	D	Ile de France (allée de l')	D
Gaule (esplanade Charles de)	N	Industrie (rue de l')	B
Gautier (allée Théophile)	E	Iris (résidence des)	C'
Gautier (rue Jules)	J	Jaurès (rue Jean)	I
Génin (rue Marcel)	L	Jenner (allée Edward)	E
Glycines (résidence des)	C'	Jenny (avenue)	D
Goulvents (rue des)	I	Joffre (avenue du Maréchal) - n° impairs	M
Gounod (rue Charles)	B	Joffre (avenue du Maréchal) n° pairs à partir du n°2	I
Grand Champ (rue du)	J	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène) n° impairs de 1 à 33	J
Grands Buissons (rue des)	B	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène) n° pairs de 174 à 178	F
Grands Prés (rue des) - n° impairs de 9 à 11	D	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène) n° pairs de 180 à 180	N
Greuze (allée)	F	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène) n° pairs de 2 à 172	H
Groues (allée des)	F	Joliot Curie (avenue Frédéric et Irène) n° impairs de 35 à 93	K
Groues (square des)	F	Jonquilles (résidence des)	C'
Guémiah (boulevard Abdenbi)	E	Jourde (allée François)	I
Guerry (rue Edmond)	I	Kléber (rue) - n° impairs	A
Guesde (rue Jules)	I	Kléber (rue) - n° pairs de 2 à 68	A
Gymnase (impasse du)	I	Kléber (rue) - n° pairs à partir du n°70	B
Hany (passage Georges)	J	Komarov (allée Vladimir)	B
Hauts Gibets (chemin des)	M	La Fontaine (allée Jean de)	E
Havre (boulevard du)	D		
Hazard (rue de l'Abbé)	H		
Hébert (rue Célestin)	N		
Hennape (rue)	H		
Hérolid (boulevard)	J		



VOIES	SECTEUR
La Garenne (rue de) - n° pairs à partir du n°284	D
La Garenne (rue de) n° impairs à partir du n°345	D
Laennec (allée René)	E
Lakanal (allée Joseph)	E
Lamarck (allée Jean-Baptiste)	E
Lamartine (rue)	I
Langevin (rue Paul)	I
Lannes (rue)	A
Larousse (rue Pierre)	M
Lauriers (allée des)	C
Le Corbusier (allée)	N
Lebon (rue Jean-Baptiste)	J
Leclerc (boulevard du Général)	A
Lecuyer (rue Louis)	A
Léger (allée Fernand)	H
Lemaître (rue Thomas)	I
Lemel (place Nathalie)	H'
Lénine (avenue Vladimir Ilitch) - n° impairs	I
Lénine (avenue Vladimir Ilitch) n° pairs de 2 à 40	J
Lénine (avenue Vladimir Ilitch) n° pairs à partir du n°42	I
Léo (rue André)	H'
Lescop (rue Paul) - n° impairs de 1 à 39	A
Lescop (rue Paul) - n° pairs à partir du n°2	A
Lescot (allée Pierre)	E
Levant (boulevard du)	J
Libération (allée de la)	H'
Liberté (avenue de la) - n° impairs de 1 à 39	H'

VOIES	SECTEUR
Liberté (avenue de la) - n° pairs à partir du n°2	H
Liberté (avenue de la) n° impairs à partir du n°41	H
Lilas (résidence des)	C'
Lille (rue de)	D
Longues Raies (rue des)	N
Lorilleux (rue Charles)	G
Lorraine (allée de)	D
Louvetiers (rue des)	L
Luaps (impasse des)	L
Luaps (rue des)	L
Luaps Prolongée (rue des)	L
Mac Mahon (rue)	M
Mandela (place et mail)	F
Manouchian (rue Missak)	M
Mans (rue du)	I
Mansart (boulevard Jules)	E
Marceau (rue)	A
Marcelle (villa)	J
Marché (passage du)	J
Marché (rue du)	J
Marguerites (avenue des)	L
Marronniers (allée des)	M
Marronniers (villa des)	K
Marthe (villa)	J
Martin (avenue Henri)	A
Mayer (place Edouard)	I
Merisiers (place des)	D
Metz (rue de) - n° pairs de 2 à 20	D
Meunier (avenue Louis)	J



VOIES	SECTEUR	VOIES	SECTEUR
Michelet (rue Jules)	A	Pavillons (rue des)	K
Midi (boulevard du)	I	Pelloutier (allée Fernand)	I
Millet (rue François)	H'	Péri (place Gabriel)	J
Molières (rue des)	M	Pervenches (résidence des)	C'
Montesquieu (rue de)	H	Pesaro (boulevard de)	N
Montpreau (rue)	J	Picasso (avenue Pablo)	
Mont-Valérien (rue du)	L	n° impairs de 1 à 117	F
More (square Thomas)	I	Picasso (avenue Pablo)	
Morelly (rue)	I	n° pairs à partir du n°104	G
Morin (rue Paul)	A	Picasso (avenue Pablo)	
Moulin (rue Jean)	M	n° impairs de 119 à 121	N
Moulin Noir (avenue du)	A	Picasso (avenue Pablo)	
Mozart (rue)	B	n° impairs de 123 à 149	G
Muguets (place des)	C	Picasso (avenue Pablo)	
Musset (allée Alfred de)	E	n° impairs à partir du n°151	N
National (boulevard)	I	Picasso (avenue Pablo) - n° pairs de 2 à 46	H
Neruda (rue Pablo)	F	Picasso (avenue Pablo)	
Neuilly (rue de)	H	n° pairs de 48 à 102	H
Normandie (allée de)	D	Pierre (place du Docteur)	B
Ombraies (rue des)	M	Pierre (rue du Docteur)	B
Ormes (rue des)	D	Pinel (allée Philippe)	E
Ouest (rue de l')	I	Plaideurs (passage des)	L
Paix (rue de la)	G	Plaideurs (rue des)	L
Pâquerettes (rue des)	C	Plainchamp (place Jean-Baptiste)	J
Paré (allée Ambroise)	E	Plateau (rue du)	L
Parfumeurs (allée des)	B	Poincaré (rue Raymond)	I
Pascal (boulevard Blaise)	E	Politzer (allée Georges)	K
Pascal (rue)	B	Pommiers (impasse des)	M
Pasteur (rue)	K	Pongerville (rue de)	J
Paul (place Marcel)	N	Pons (rue Noël) - n° pairs de 2 à 16	C
		Potagers (rue des)	D



VOIES	SECTEUR
Pottier (place Eugène)	H'
Pouvins (allée des)	I
Prés (rue des)	B
Primevères (allée des)	D
Primevères (rue des)	D
Progrès (rue du)	A
Proudhon (square Pierre-Joseph)	I
Provence (allée de)	D
Provinces Françaises (boulevard des)	D
Purcell (rue Henry)	M
Quentin (avenue Jules) - n° impairs de 1 à 169	A
Quentin (avenue Jules) - n° pairs à partir du n°2	A
Quignon (passage du)	J
Rachel (avenue)	L
Raimon (rue Léon)	J
Raspail (boulevard François-Vincent) n° impairs	B
Raspail (boulevard François-Vincent) n° pairs à partir du n°2	E
Ravel (rue Maurice)	B
Reclus (rue Elisée)	M
Réjane (allée)	E
Renan (rue Ernest) - n° pairs à partir du n°2	A
Renan (rue Ernest) - n° impairs à partir du n°23	A
République (avenue de la) n° pairs de 150 à 430	C
République (avenue de la) - n° pairs de 2 à 58	B
République (avenue de la) n° impairs à partir du n°299	D
République (avenue de la) n° pairs à partir du n°432	D

VOIES	SECTEUR
Résistance (rue de la)	A
Rigault (rue) - n° impairs	J
Rigault (rue) - n° pairs de 2 à 20	J
Rigault (rue) - n° pairs à partir du n°22	B
Riou (passage Antoine)	K
Rochegude (avenue de)	J
Rochet (rue Waldeck)	J
Rolland (rue Romain)	L
Rosiers (rue des)	G
Rossini (rue)	M
Rouget de Lisle (avenue)	B
Rouget de Lisle (rue) - n° impairs	B
Rouget de Lisle (rue) - n° pairs de 2 à 76	B
Rouget de Lisle (rue) - n° pairs à partir du n°78	H'
Rousseau (rue Jean-Jacques)	H
Rueil (avenue de)	I
Sabatier (impasse André)	L
Sabatier (rue André)	L
Sablères (rue des) - n° impairs de 1 à 17	A
Sadi Carnot (rue) - n° impairs de 1 à 37	J
Sadi Carnot (rue) - n° pairs de 2 à 34	J
Sadi Carnot (rue) - n° pairs à partir du n°36	H
Sadi Carnot (rue) - n° impairs à partir du n°39	H
Saint-Cloud (rue de)	M
Sainte-Geneviève (rue)	I
Saint-Germain (cour)	J
Saint-Just (rue)	M
Saint-Maurice (rue) - n° impairs de 1 à 21	I
Saint-Maurice (rue) - n° pairs à partir du n°18	M
Saint-Maurice (rue) - n° pairs de 2 à 16	I



VOIES	SECTEUR
Saint-Maurice (rue) - n° impairs à partir du n°23	M
Saint-Nicolas (cour)	J
Saint-Simon (square Henri de)	I
Salembier (rue)	K
Sampaix (allée Lucien)	E
Sand (allée George)	E
Sannois (rue de)	B
Sarcey (rue Francisque)	J
Sartrouville (rue de)	D
Satie (rue Erik)	M
Saudmont (rue Yves)	L
Saules (rue des)	D
Savoie (allée de)	D
Sayad (rue Abdelmalek)	I
Seine (boulevard de la) - n° impairs	A
Seine (boulevard de la) - n° pairs à partir du n°2	B
Sellier (square Henri)	I
Sergent (rue Pierre)	M
Silvy (rue)	J
Sismondi (square)	I
Smetana (rue Frédéric)	M
Sorbiers (rue des)	A
Soufflot (boulevard Jacques-Germain) n° impairs	E
Source (rue de la) - n° impairs	L
Source (rue de la) - n° pairs à partir du n°100	L
Source (rue de la) - n° pairs de 2 à 34	L
Source (rue de la) - n° pairs de 36 à 72	H'
Stalingrad (rue de)	J
Strasbourg (rue de)	D

VOIES	SECTEUR
Sud-Est (boulevard du)	J
Suisses (passage des)	M
Suisses (rue des) - n° impairs de 1 à 23	L
Suisses (rue des) - n° pairs de 2 à 24	L
Suisses (rue des) - n° impairs à partir du n°25	M
Suisses (rue des) - n° pairs à partir du n°26	M
Suresnes (rue de) - n° impairs	K
Suresnes (rue de) - n° pairs à partir du n°2	L
Télégraphe (rue du)	M
Terneau (rue Joseph)	M
Terte (allée du)	F
Thorez (rue Maurice)	J
Tilleuls (villa des)	J
Tillion (rue Germaine)	B
Timbaud (allée Jean-Pierre)	E
Tir (rue du)	K
Tolain (allée)	I
Tolstoï (allée Léon)	E
Triaire (impasse Philippe)	L
Triaire (rue Philippe)	L
Trois Fontanot (rue des)	N
Trois Musiciens (allée des)	F
Tulipes (résidence des)	C'
Union (rue de l')	A
Université (allée de l')	C
Université (terrasse de l')	F
Vaillant (allée Edouard)	I
Vaillant-Couturier (impasse Paul)	L
Vaillant-Couturier (rue Paul) n° impairs	L



VOIES	SECTEUR
Vaillant-Couturier (rue Paul) - n° pairs	M
Vaillant-Couturier (rue Paul) n° impairs de 59 à 119	H'
Vallès (allée Jules)	H'
Varlin (rue Eugène)	I
Venêts (rue des) - n° impairs de 1 à 25	K
Venêts (rue des) - n° pairs à partir du n°2	J
Venêts (rue des) - n° impairs à partir du n°27	H
Verdun (rue de)	K
Vernet (rue Horace)	H
Veuve Lacroix (rue)	D
Vieux-Pont (rue du)	I
Vignes (rue des)	M
Viollet le Duc (allée Eugène)	E
Volant (rue)	J
Voltaire (rue)	A
Wallon (allée Henri)	K
Watford (rue de)	G
Zilina (rue de)	A
Zola (boulevard Emile) - n° impairs	E



# Collecte des objets encombrants année 2022

Une fois que vous avez trouvé votre rue et le numéro de voirie dans la liste des voies sur les pages précédentes, vous pouvez déterminer le secteur dont vous dépendez et connaître les dates de ramassage de vos objets encombrants.

J'habite au : .....

Je fais donc partie du secteur : .....

	secteur A	secteur B	secteur C	secteur C'	secteur D	secteur E	secteur F	secteur G
JANVIER	4	6	11	13	12	27	18	19
FEVRIER	1	3	8	10	9	24	15	16
MARS	1	3	8	10	9	24	15	16
AVRIL	5	7	12	14	13	28	19	20
MAI	3	5	10	12	11	26	17	18
JUIN	7	2	14	9	8	23	21	15
JUILLET	5	7	12	21	8	28	19	20
AOUT	2	4	9	11	10	25	16	17
SEPTEMBRE	6	1	13	8	14	22	20	21
OCTOBRE	4	6	11	13	12	27	18	19
NOVEMBRE	1	3	8	10	9	24	15	16
DECEMBRE	6	1	13	8	14	22	20	21
JANVIER 2023	3	5	10	12	11	26	17	18



## Une question ?

Contactez  
la Direction des services  
de l'environnement  
au 3992

Cas particulier (indiqué en rose) : décalage de date et modification de jour de collecte en raison des jours fériés.

	secteur H	secteur H'	secteur I	secteur J	secteur K	secteur L	secteur M	secteur N
JANVIER	28	25	7	5	8	15	22	26
FEVRIER	25	22	4	2	12	19	26	23
MARS	25	22	4	2	12	19	26	23
AVRIL	22	26	1	6	9	16	23	27
MAI	27	24	6	4	14	21	28	25
JUIN	24	28	3	1	11	18	25	22
JUILLET	22	26	1	6	9	16	23	27
AOUT	26	23	5	3	13	20	27	24
SEPTEMBRE	23	27	2	7	10	17	24	28
OCTOBRE	28	25	7	5	8	15	22	26
NOVEMBRE	25	22	4	2	12	19	26	23
DECEMBRE	23	27	2	7	10	17	24	28
JANVIER 2023	27	24	6	4	14	21	28	25



Plus d'informations sur les collectes :

 **39 92**

[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)



Paris Ouest La Défense